



REPUBLIQUE DU CONGO

28^e SESSION DU COMITÉ DES FORÊTS DE LA FAO – COFO 28

Point 5 : Les forêts au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition : renforcer la contribution des forêts et des arbres aux systèmes agroalimentaires durables **Document COFO/2026/3**

**Monsieur le Président,
Excellences,
Distingués délégués,**

La République du Congo remercie la FAO pour le document COFO/2026/3 et partage pleinement le constat selon lequel les forêts et les arbres constituent une composante essentielle, mais encore insuffisamment valorisée, des systèmes agroalimentaires durables.

Pour le Congo, cette contribution doit désormais être envisagée comme un véritable levier de transformation des économies rurales, autour notamment de deux axes majeurs : le développement de l'agroforesterie et la valorisation des produits forestiers non ligneux, auxquels doivent être associés des mécanismes innovants de financement et de rémunération des services rendus par les écosystèmes forestiers.

À cet égard, notre délégation se félicite de l'appui apporté par la FAO, avec le concours de partenaires tels que le Fonds vert pour le climat et l'Initiative pour les forêts d'Afrique centrale, à la promotion de systèmes agroforestiers durables contribuant à la réduction de la déforestation.

Dans cette dynamique, le Congo conduit un Programme national d'afforestation et de reboisement visant un million d'hectares, intégrant l'agroforesterie communautaire dans le développement des plantations forestières industrielles ou à vocation carbone.

Nous estimons toutefois nécessaire d'aller plus loin en développant des modèles agroforestiers économiquement viables, adaptés aux réalités locales, permettant d'associer durablement production agricole, production forestière et conservation des écosystèmes.

Nous proposons également de renforcer les paiements pour services environnementaux au profit des communautés locales et des populations autochtones, afin que celles et ceux qui contribuent directement à la conservation des forêts, au maintien de la biodiversité et au stockage du carbone puissent bénéficier concrètement de la valeur générée par ces services.

L'objectif doit être clair : faire de la forêt et des arbres une source durable d'amélioration des revenus des communautés rurales, tout en renforçant leur résilience face aux effets du changement climatique.

Le Congo accorde également une attention particulière aux produits forestiers non ligneux. Leur domestication, leur transformation et leur commercialisation doivent être davantage soutenues afin de contribuer à :

- la diversification économique et à l'instauration d'une économie circulaire en milieu rural ;
- l'autosuffisance alimentaire et à l'amélioration de la nutrition et ;
- la création de nouvelles sources de revenus pour les ménages.

Notre pays organise par ailleurs chaque année une Foire aux plants, qui constitue un espace d'échanges entre pépiniéristes, agriculteurs, sylviculteurs et valorisateurs des produits forestiers non ligneux. Nous souhaitons que ce type d'initiative puisse être davantage valorisé comme outil de diffusion des savoir-faire, d'innovation et de développement des chaînes de valeur agroforestières.

La République du Congo propose en outre :

- d'accentuer les échanges d'expériences, le transfert des bonnes pratiques et des nouvelles technologies, afin que les systèmes agroforestiers soient mieux documentés, mieux maîtrisés et plus largement appliqués, pour permettre une contribution accrue à l'amélioration de la qualité de vie des populations ;
- d'intégrer davantage les systèmes agroforestiers, le développement des produits forestiers non ligneux et la structuration des chaînes de valeur

dans les stratégies nationales de développement rural et de sécurité alimentaire ;

- de promouvoir l'intégration des forêts et des arbres dans toutes les politiques publiques des États, non seulement comme instruments de conservation, mais comme une véritable opportunité de lutte contre la pauvreté, l'insécurité alimentaire et le changement climatique;
- Et enfin, la République du Congo pense qu'au vu de l'importance de l'arbre dans la vie quotidienne des humains, il est temps de célébrer l'arbre et propose qu'une journée internationale de l'arbre soit instituée. La République du Congo a institué la tienne depuis 1987. Cette année, à l'orée du lancement de la Décennie des Nations Unies pour le boisement et reboisement pour la gestion durable des forêts (2027-2036), le 06 novembre prochain, nous allons célébrer la 40e édition. À cette occasion, 1 500 000 arbres seront plantés.

Le Congo réaffirme ainsi sa disponibilité à partager son expérience et à renforcer, avec la FAO et l'ensemble de ses partenaires, les solutions permettant de faire des forêts et des arbres un pilier des systèmes agroalimentaires durables et du développement des communautés rurales.

Je vous remercie.